



VILLE de SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN

Arrêté provisoire

Rues de la MUTUALITE et Henri BOISSIERE

Nous, Alexis RAGACHE, Maire de la commune de SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code de la Route,
- Le Code Pénal,

Considérant que des mesures expérimentales pour réduire la vitesse doivent être prises rue de la Mutualité et Henri Boissière à leurs intersections.

Considérant que l'importance de la circulation et la vitesse augmentent l'insécurité des usagers.

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le régime des priorités pour améliorer la sécurité de tous.

ARRETONS :

Article 1 : Le régime de priorité des intersections entre les rues de la Mutualité et Henri Boissière est modifié comme suit :

- Les usagers venant de la rue de la Mutualité par la rue de la Pelouse ou par l'avenue du Quatorze Juillet, devront la priorité aux usagers venant de l'avenue des Canadiens par la rue Henri Boissière.
- Les usagers venant de la rue du Madrillet par la rue Henri Boissière devront la priorité aux usagers venant de la rue de la Mutualité.

Article 2 : La signalétique réglementaire sera posée :

- Rue Henri Boissière, à son intersection avec la rue de la Mutualité
- Rue de la Mutualité, à son intersection avec la rue Henri Boissière, sur chaque rive

Ces mesures prendront effet dès la mise en place de la signalisation réglementaire en vigueur.

Article 3 : Les infractions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux dispositions du Code de la Route.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Métropole Rouen Normandie, Monsieur le Directeur du pôle de proximité Seine-Sud, Monsieur le Directeur Général des services de la Ville, Monsieur le Directeur des Services Techniques et de l'Urbanisme, les services de Police Nationale et Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



SOTTEVILLE-LÈS-ROUEN, le 5 mars 2025

Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

Pour le Maire et par délégation
Frédéric CHARRIER

Directeur des Services Techniques
et de l'Urbanismes